APPRAIRIE N. 83. - Autoriantion de Mito Marille de Arte Reyries

Lo MAIRE, - Mesdames, Messieurs, je vous demande l'autorisation de faire effectuer des travaux en régle par le Service des Pents et Character &

- Doug Canons

- et Bouean Launay

(réparations des dégâts causés par le cyclene

Agenis le 18 Avril 1966,

Je meis la question aux voix.

Le Secrétaire Génous,
lipné: J. Chuchdrit. Adopté * 1º unanimité.

M. EVAN demande la parole et appelle l'attention du Conseil Municipal sur le bâtiment de l'ancienne gare du C.F.R. sis Place Etienne Regnault qui, depuis sa désaffectation, abrite le Foyer des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Réunion.

Il souhaite que ce bâtiment, aux murs épais et à la toiture étanche construit par les ouvriers de l'époque, ne soit pas détruit parce qu'il représente pour les générations futures le travail bien fait qu'avaient exécuté de leurs mains des anciens.

Il forme le voeu que le Conseil Municipal demande au Service de l'Urbanisme de maintenir ce bâtiment dans le projet d'ensemble du front de me

Le MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je pense que par un voeu que je souhaite unanime, le Conseil demande que cette gare soit maintenue dans le plan d'ensemble des constructions qui seront édifiées à l'emplacement des bâtiments de l'ex-CFR et qu'elle reste attribuée aux Anciens Combattants.

Je mets la proposition aux voix.

M. CHANE. KUNE. - D'après les plans qui ont été établis, je crois qu'il sera assez difficile de conserver ce bâtiment. On pourrait, cependant, demander au Ministère de l'Urbanisme et de la Construction que dans cel ensemble un local soit réservé aux Anciens Comattants.

M. BEDIER. - Je rejoins mon collègue EVAN sur ce point et souhaite que ce bâtiment ne soit pas détruit.

Le MAIRE. - Mesdames, Messieurs, vous avez entendu l'observation de notre collègue CHANE. KUNE, je mets aux voix la proposition de M. EVAN.

Adopté à l'unanimité.